

Arrêté DJSR n° 198 /2020

## LE PRESIDENT D'UNIVERSITE CÔTE D'AZUR

VU le Code de l'Education,

VU l'Ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche,

VU le Décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU le Décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts,

VU l'élection de M. Jeanick BRISSWALTER, en qualité de Président d'Université Côte d'Azur lors du Conseil d'administration du 9 janvier 2020,

### **ARRETE**

#### **ARTICLE 1 :**

Délégation de signature est donnée à M. Benjamin SEROR, Directeur de la Direction Juridique Statutaire et Réglementaire, à l'effet de signer au nom du Président d'Université Côte d'Azur :

- les observations et mémoires en réponse dans les contentieux administratifs et judiciaires
- les demandes de certificats de non recours
- les notes en délibéré
- les lettres de saisine des avocats
- les transmissions et correspondances courantes concernant la Direction Juridique Statutaire et Réglementaire d'Université Côte d'Azur

et en règle générale toute correspondance de caractère administratif avec les juridictions.

#### **ARTICLE 2 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benjamin SEROR, délégation de signature est donnée à Mme Laetitia BERNARDINI-FRICERO à l'effet de signer au nom du Président d'Université Côte d'Azur les actes mentionnés à l'article 1 du présent arrêté.

#### **ARTICLE 3 :**

Toute subdélégation de signature est prohibée.

Tout document signé en application du présent arrêté doit comporter sous la signature de son auteur, la mention en caractères lisibles de son prénom, de son nom et de sa qualité, ainsi que « pour le Président et par délégation ».

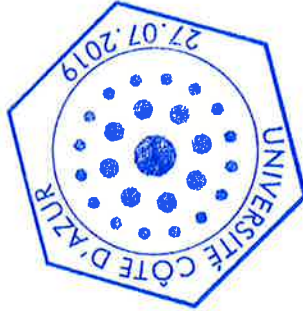
#### **ARTICLE 4 :**

Le présent arrêté est soumis à publicité, il abroge l'arrêté n°156/2020 du 03/02/2020 et sera publié sur le portail internet d'Université Côte d'Azur et consultable de manière permanente au sein de la Direction Juridique Statutaire et Réglementaire d'Université Côte d'Azur.

**ARTICLE 6 :**

La Directrice Générale des Services Adjointe à la sécurisation est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Nice, le **10 JUL 2020**  
Le Président d'Université Côte d'Azur,



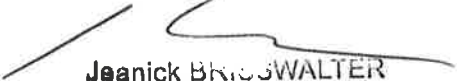
Copie :

M. Le Recteur  
Mme la Directrice Générale des Services Adjointe à la sécurisation  
M. l'Agent Comptable  
Mme la Directrice des Affaires Financières  
Intéressée

**Jeanick BRISSWALTER**

**Université Côte d'Azur**

Le Président

  
**Jeanick BRISSWALTER**